

NOTE D'OPERATION

Mise à la disposition du public à l'occasion de :

- ✓ l'augmentation de capital de Attijari bank corrélative à la conversion des obligations « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank d'un montant maximum de 26,666 millions de dinars ;
- ✓ l'augmentation de capital complémentaire d'un montant maximum de 3,333 millions de dinars.

Base de conversion : trois (3) OCA pour une (1) action Attijari bank.

Parité de souscription à l'augmentation complémentaire : une (1) action nouvelle souscrite pour huit (8) actions nouvellement créées suite à la conversion d'Obligations Convertibles en Actions (OCA).



التجاري بنك
Attijari bank

SA au capital de 168 750 000 de dinars
divisé en 33 750 000 actions de nominal
5 dinars entièrement libérées

Siège social : 95 Avenue de la Liberté – 1002 Tunis -Belvédère
RC : B140811997 ; Tel : 71 141 400 ; Fax : 71 782 663

Les porteurs d'OCA devront exprimer leur choix de convertir leurs obligations en actions ou de se faire rembourser à partir de 90 jours avant l'échéance, soit le 18/10/2011, et en tout état de cause avant 30 jours de l'échéance, soit au plus tard le 18/12/2011.

Les porteurs d'OCA qui opteront pour la conversion en actions devront exprimer leur décision de souscrire à l'augmentation de capital complémentaire à partir de 90 jours avant l'échéance finale soit le 18/10/2011 et en tout état de cause avant 30 jours de l'échéance, soit au plus tard le 18/12/2011.

Les porteurs d'OCA devraient exprimer leur demande de souscription à l'augmentation du capital complémentaire en même temps que la demande de conversion et sur le même document.

Visa n° 1.1. - 0.7.5.3 du 05 OCT 2011 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur les opérations proposées. Cette Note d'Opération a été établie par l'Emetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} semestre 2011 pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2011. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité des opérations ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective des opérations proposées aux investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Mehdi YARMANI

Responsable de la Direction Planification et Contrôle de Gestion à Attijari bank

Tel : 00 216 71 141 295- Fax : 00 216 71 796 419

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



التجاري الوساطة
Attijari Intermediation

Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis

Tel : 00 216 71 108 900

Fax : 00 216 71 860 346

Le Prospectus relatif à cette opération est constitué de la présente Note d'Opération, du Document de Référence « Attijari bank 2011 » et des indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au 3^{ème} trimestre 2011 prévus par le règlement en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2011, enregistré par le CMF en date du _____ sous le n° _____.

La présente Note d'Opération ainsi que le Document de Référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès d'Attijari bank, 95-avenue de la liberté-1002 Tunis belvédère, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès d'Attijari Intermediation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, sis Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Octobre 2011

SOMMAIRE

Flash sur l'augmentation du capital social de Attijari bank corrélative à la conversion d'obligations « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank d'un montant maximum de 26,666 millions de dinars et l'augmentation de capital complémentaire d'un montant maximum de 3,333 millions de dinars..... 3

I	Responsables de la Note d'Opération	5
I.1	Responsable de la Note d'Opération	5
I.2	Intermédiaire en bourse chargé de l'opération	5
I.3	Responsable de l'information.....	6
II	Renseignements concernant les deux augmentations de capital.....	7
II.1	Renseignements relatifs à l'augmentation de capital corrélative à la conversion des « OCA Attijari bank 2006 »	7
II.2	Conversion des Obligations Convertibles en Actions	7
II.3	Renseignements relatifs à l'augmentation de capital complémentaire	9
II.4	Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises	11
II.5	Marché des titres et cotation en bourse des actions émises	11
II.6	Prise en charge par la STICODEVAM	12
II.7	Tribunaux Compétents en cas de litige	12

FLASH SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE ATTIJARI BANK CORRELATIVE A LA CONVERSION D'OBLIGATIONS « OCA ATTIJARI BANK 2006 » EN ACTIONS ATTIJARI BANK D'UN MONTANT MAXIMUM DE 26,666 MILLIONS DE DINARS ET L'AUGMENTATION DE CAPITAL COMPLEMENTAIRE D'UN MONTANT MAXIMUM DE 3,333 MILLIONS DE DINARS

Rappel des caractéristiques des « OCA Attijari bank 2006 »

Nature des titres	les obligations émises par la Banque sont des titres de créances donnant accès au capital.
Prix d'émission	les Obligations Convertibles en Actions ont été émises au pair, soit 5 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
Taux d'intérêt	les Obligations Convertibles en Actions ont été offertes au taux annuel brut de 4,82% l'an.
Amortissement et remboursement	En cas d'absence de conversion, les obligations seront totalement amorties et remboursées à l'issue de la durée de l'emprunt (à la fin de la 5 ^{ème} année), soit le 18/01/2012.

Caractéristiques des actions émises dans le cadre de l'augmentation du capital social de Attijari bank corrélative à la conversion d'obligations « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank d'un montant maximum de 26,666 millions de dinars

Les détenteurs de « OCA Attijari bank 2006 » auront la faculté d'obtenir la conversion de leurs obligations en actions Attijari bank qui seront libérées par voie de compensation avec leur créance obligataire.

Le capital social d'Attijari bank sera ainsi augmenté d'un montant maximum de 26,666 millions de dinars, par l'émission d'un nombre maximum de 5 333 333 actions de nominal 5 dinars libérés intégralement à la conversion.

Montant maximum à convertir	26 666 665 dinars.
Nombre d'actions maximum à émettre	5 333 333 actions.
Valeur nominale des actions créées suite à la conversion de OCA	5 dinars.
Forme des actions	Nominative.
Catégorie des actions	Ordinaire.
Jouissances des actions	01/01/2011

Conditions de conversion

- Les porteurs d'Obligations Convertibles en Actions devront exprimer leur choix de convertir leurs Obligations Convertibles en Actions ou de se faire rembourser à partir de 90 jours avant l'échéance finale soit le 18/10/2011 et en tout état de cause avant 30 jours de l'échéance, soit au plus tard le 18/12/2011. Les porteurs d'OCA qui n'exprimeront pas leur choix dans ces délais seront réputés avoir renoncé à leur droit de conversion.
- Le jour de l'échéance soit le 18/01/2012, Attijari bank procédera soit au remboursement des obligations convertibles en actions et des intérêts y afférents relatifs à la dernière année, soit elle procédera à leur conversion en actions pour les porteurs qui en auront formulé la demande et au paiement des intérêts relatifs à la dernière année.

Base de conversion

La conversion des « OCA Attijari Bank 2006 » se fera sur la base de trois (3) « OCA Attijari bank 2006 » pour une (1) action Attijari bank de nominal 5 dinars entièrement libérés.

Règlement des rompus

Lorsque en raison de la conversion, le nombre d'actions Attijari bank correspondant aux OCA détenues ne constitue pas un nombre entier multiple de trois, l'obligataire ayant dans ce cas droit à une fraction formant rompu, verra sa demande de conversion satisfaite dans la limite du nombre entier. En outre, il lui sera versé, à l'échéance soit le 18/01/2012, en espèces, une somme égale à la valeur de la fraction d'action formant rompu, évaluée sur la base d'un prix égal à la moyenne des cours de clôture des 60 séances de bourse sur le marché principal, précédant la date de l'obtention du visa octroyé par le CMF à la présente Note d'Opération.

Caractéristiques des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital complémentaire d'un montant maximum de 3,333 millions de dinars

Cette augmentation de capital complémentaire est réservée aux porteurs d'OCA qui auront opté pour la conversion à l'échéance en 2012 et qui, en outre, auront demandé à souscrire aux actions émises.

Le capital social d'Attijari bank sera ainsi augmenté par émission en numéraire d'un montant maximum de 3,333 millions de dinars et la création d'un nombre maximum de 666 666 actions de nominal 5 dinars.

Caractéristiques de l'émission

Montant maximum	3 333 333 dinars.
Nombre maximal d'actions à souscrire	666 666 actions à souscrire en numéraire.
Valeur nominale des actions	5 dinars.
Forme des actions	Nominative.
Catégorie des actions	Ordinaire.
Jouissances des actions	01/01/2011

Prix d'émission

Les actions à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 15 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 10 dinars de prime d'émission. Les actions souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Population concernée par la souscription

La souscription aux 666 666 actions sera réservée aux porteurs d'OCA qui ont opté pour la conversion.

Période de souscription

La souscription aux actions émises en numéraire est destinée, aux porteurs d'OCA qui auront opté pour la conversion à raison d'une (1) action nouvelle pour huit (8) actions créées suite à l'augmentation de capital par conversion des OCA et ce, du 18/10/2011 au 18/12/2011 inclus.

Le règlement par les souscripteurs sera effectué au moment de la souscription et au plus tard le 18/12/2011.

Règlement/livraison

Le règlement/livraison des actions émises sera effectué le 18/01/2012 via la STICODEVAM.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès d'Attijari Intermédiation à l'adresse, Rue des Lacs de Mazurie-1053 Les Berges du Lac, et de tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA).

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 15 dinars soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 10 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Le 18/01/2012, la STICODEVAM créditera le compte indisponible ouvert par Attijari bank auprès de « Attijari bank Centre d'affaires Avenue de Paris » sous le RIB n°04000010001431840685.

I RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

I.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION



Identité	M. Hicham SEFFA
Fonction	Directeur Général de la Banque Attijari de Tunisie
Adresse	95, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis – Belvédère
Numéro de téléphone	00 216 71 14 14 00
Numéro de fax	00 216 71 78 26 63
Adresse électronique	courrier@attijaribank.com.tn

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

« A notre connaissance, les données de la présente Note d'Opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur les opérations proposées ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

ATTIJARI BANK
LE DIRECTEUR GENERAL
M. Hicham SEFFA

ATTIJARI BANK
LE DIRECTEUR GENERAL
M. Hicham SEFFA



I.2 INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

Dénomination ou raison sociale	Attijari Intermédiation
Représentant légal	M. Abdelaziz HAMMAMI
Fonction	Directeur Général
Adresse	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 108 900
Numéro de fax	00 216 71 860 346
Adresse électronique	Attijari.intermediation@attijaribank.com.tn

ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité de la Note d'Opération ».

Attijari Intermédiation
Abdelaziz HAMMAMI
Directeur Général



I.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Identité	M. Mehdi YARMANI
Fonction	Responsable de la Direction Planification et Contrôle de Gestion à Attijari bank
Adresse	95, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis – Belvédère
Numéro de téléphone	00 216 71 14 12 95
Numéro de fax	00 216 71 79 64 19
Adresse électronique	mehdi.yarmani@attijaribank.com.tn

La notice légale a été publiée au JORT N°**123** du ...**13/10/2011**

 **Conseil du Marché Financier**
No Visa n° - **0 7 5 3** du **05 OCT 2011** ..
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Peric EL KOBBI

II RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DEUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL

II.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUGMENTATION DE CAPITAL CORRELATIVE A LA CONVERSION DES « OCA ATTIJARI BANK 2006 »

a) RAPPEL DE LA DECISION A L'ORIGINE DE L'OPERATION D'EMISSION

Conformément aux dispositions de l'article 340 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les bases de conversion, l'AGE du 22/11/2006 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 80 000 000 dinars divisé en 16 000 000 Obligations Convertibles en Actions (OCA).

L'emprunt obligataire convertible en actions « OCA Attijari bank 2006 » a été émis en décembre 2006 pour un montant de 80 000 000 dinars divisé en 16 000 000 Obligations Convertibles en Actions (OCA) de 5 dinars de nominal à un taux annuel brut de 4,82% et à échéance 5 ans.

b) RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DES « OCA ATTIJARI BANK 2006 » EMISES

Nature des titres	les obligations émises par la Banque sont des titres de créances donnant accès au capital.
Prix d'émission	les Obligations Convertibles en Actions ont été émises au pair, soit 5 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
Taux d'intérêt	les Obligations Convertibles en Actions ont été offertes au taux annuel brut de 4,82% l'an calculé sur la valeur nominale de chaque OCA, au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement et remboursement

En cas d'absence de conversion, les obligations seront totalement amorties et remboursées in fine (en une seule fois) à l'issue de la durée de l'emprunt (à la fin de la 5^{ème} année), soit le 18/01/2012.

Paiement des intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 18 janvier de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 18/01/2012. En cas de conversion des OCA, les intérêts dus au titre de l'année de conversion seront payés à l'échéance de l'emprunt.

II.2 CONVERSION DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Les détenteurs d'« OCA Attijari bank 2006 » auront la faculté d'obtenir la conversion de leurs obligations en actions Attijari bank qui seront libérées par voie de compensation avec leur créance obligataire.

a) RAPPEL DES DECISIONS A L'ORIGINE DE L'OPERATION DE CONVERSION

La 3^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/11/2006 ayant autorisé l'émission de l'emprunt convertible en actions comporte renonciation expresse des actionnaires d'Attijari bank à leurs droits préférentiels de souscription aux actions qui seront émises par conversion des « OCA Attijari bank 2006 ».

L'augmentation de capital par conversion des « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank sera réalisée en une seule fois en fonction des demandes de conversion exprimées par les porteurs d'Obligations Convertibles en Actions et sera libérée en totalité du fait même de la conversion.

L'Assemblée Générale a délégué tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration à l'effet de recevoir les demandes de conversion des Obligations Convertibles en Actions Attijari bank et de constater la réalisation de l'augmentation de capital corrélative, de procéder aux modifications statutaires et généralement prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités relatives à la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Dans le cadre de cette procuration, le Conseil d'Administration réuni le 30/09/2011 a délégué tous les pouvoirs nécessaires au Directeur Général, avec la faculté de subdélégation à toute autre personne,

notamment à l'effet de recevoir les demandes de conversion traduisant l'intention des obligataires de convertir leurs OCA, d'arrêter la liste finale de ces obligataires, le nombre des obligations converties et leurs équivalents en actions Attijari bank et d'établir un certificat attestant le transfert du montant final des obligations converties en actions qui sera approuvé par les Commissaires aux Comptes de la rubrique Autres Capitaux Propres (Titres assimilés à des capitaux propres) aux rubriques suivantes :

- ✓ Capital ;
- ✓ Réserves (Primes liés au capital).

b) CONDITIONS ET MODALITES DE CONVERSION

Comme indiqué dans la Note d'Opération relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire de la cote de la BVMT de l'emprunt obligataire convertible en actions « OCA Attijari bank 2006 » visée par le CMF sous le n°06-551 du 27/12/2006, les Obligations Convertibles en Actions arrivent à échéance le 18/01/2012. Elles pourront être converties en actions Attijari bank uniquement au gré des porteurs dans les conditions suivantes :

- Les porteurs d'Obligations Convertibles en Actions devront exprimer leur choix de convertir leurs Obligations Convertibles en Actions ou de se faire rembourser à partir de 90 jours avant l'échéance finale soit le 18/10/2011 et en tout état de cause avant 30 jours de l'échéance, soit au plus tard le 18/12/2011. Les porteurs d'OCA qui n'exprimeront pas leur choix dans ces délais seront réputés avoir renoncé à leur droit de conversion.
- Pour exercer leur droit, les porteurs d'OCA devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte et ce, en remplissant la demande et le bulletin de conversion figurant en annexes.
- Au cours de la période de conversion, les IAA sont tenus d'adresser à Attijari Intermédiation sis à Rue des Lacs de Mazurie-1053 Les Berges du Lac- Tunis-, un état hebdomadaire des demandes de conversion reçues des titulaires de compte inscrits chez eux.
- Les IAA se chargeront de la transmission des demandes et des bulletins de conversion, au plus tard le 18/12/2011 à 17h 00, à Attijari Intermédiation, où ces documents seront centralisés.
- Chaque IAA est tenu de confirmer les demandes de conversion en actions Attijari bank, au plus tard le 18/12/2011, via l'espace « Adhérent » sur le site de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.
- Les obligations à convertir arrêtées au 18/12/2011 feront l'objet d'un bulletin global de conversion établi par Attijari Intermédiation et seront bloquées (non négociables) à partir de cette date, au niveau des IAA et de la STICODEVAM.
- Les obligations qui n'ont pas fait l'objet de demande et de bulletin de conversion continuent à être cotées jusqu'à un délai de 3 jours de bourse avant le 18/01/2012, soit le 13/01/2012.
- Le jour de l'échéance soit le 18/01/2012, Attijari bank procèdera soit au remboursement des obligations convertibles en actions et des intérêts y afférents relatifs à la dernière année, soit elle procèdera à leur conversion en actions pour les porteurs qui en auront formulé la demande dans les délais et au paiement des intérêts relatifs à la dernière année.

c) BASE DE CONVERSION

La conversion des « OCA Attijari Bank 2006 » se fera sur la base de trois (3) « OCA Attijari bank 2006 » pour une (1) action Attijari bank de nominal 5 dinars entièrement libérés.

d) CARACTERISTIQUES DES ACTIONS EMISES SUITE A LA CONVERSION

Les actions Attijari bank émises suite à la conversion des obligations seront soumises, à partir de la conversion, à toutes les stipulations statutaires et seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits.

Les actions créées donneront droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une vocation proportionnelle à la fraction du capital qu'elles représentent au même titre que les actions anciennes qui composent le capital actuel d'Attijari bank.

Montant maximum de l'augmentation de capital corrélative à la conversion	26 666 665 dinars.
Nombre d'actions maximum à émettre	5 333 333 actions.
Valeur nominale des actions créées suite à la conversion	5 dinars.
Jouissance	01/01/2011
Forme des actions	Nominative.
Catégorie des actions	Ordinaire.

e) REGLEMENT DES ROMPUS

Lorsque en raison de la conversion, le nombre d'actions Attijari bank correspondant aux OCA détenues ne constitue pas un nombre entier multiple de trois, l'obligataire ayant dans ce cas droit à une fraction formant rompu, verra sa demande de conversion satisfaite dans la limite du nombre entier. En outre, il lui sera versé, à l'échéance soit le 18/01/2012, en espèces, une somme égale à la valeur de la fraction d'action formant rompu, évaluée sur la base d'un prix égal à la moyenne des cours de clôture des 60 séances de bourse sur le marché principal, précédant la date de l'obtention du visa octroyé par le CMF à la présente Note d'Opération.

f) MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES

Les actions créées suite à l'augmentation de capital par conversion des « OAC Attijari bank 2006 » seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues, délivrée par Attijari bank au vu des bulletins de conversion.

II.3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUGMENTATION DE CAPITAL COMPLEMENTAIRE

a) RAPPEL DES DECISIONS A L'ORIGINE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL COMPLEMENTAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/10/2009 a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social de Attijari bank en numéraire d'un montant de 18,750 millions de dinars, pour le porter de 150 à 168,750 millions de dinars par la création de 3 750 000 actions nouvelles d'un montant nominal de 5 dinars.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a prévu au niveau de la deuxième résolution, la réalisation d'une augmentation complémentaire du capital social en 2012, soit à l'échéance de la conversion des obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank. Cette augmentation de capital complémentaire est réservée aux porteurs d'OCA qui auront opté pour la conversion à l'échéance en 2012 et qui, en outre, auront demandé à souscrire aux actions émises dans le cadre de cette augmentation.

b) CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Le capital sera augmenté par souscription en numéraire d'un montant maximum de 3,333 millions de dinars à raison d'une (1) action émise en numéraire pour huit (8) actions créées suite à l'augmentation de capital par conversion des OCA.

Montant maximum de l'augmentation de capital complémentaire	3 333 333 dinars.
Nombre maximum d'actions à émettre en numéraire	666 666 actions à souscrire en numéraire.
Valeur nominale des actions	5 dinars.
Forme des actions	Nominative.
Catégorie des actions	Ordinaire.

c) PRIX D'EMISSION

Les actions à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 15 dinars soit 5 dinars de valeur nominale et 10 dinars de prime d'émission. Les actions souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

d) POPULATION CONCERNEE PAR LA SOUSCRIPTION

La souscription aux 666 666 actions sera réservée aux porteurs d'OCA qui auront opté pour la conversion.

e) PERIODE DE SOUSCRIPTION

La souscription aux actions émises en numéraire est destinée, aux porteurs d'OCA qui auront opté pour la conversion à raison d'une (1) action émise pour huit (8) actions créées suite à l'augmentation de capital par conversion des OCA et ce, du 18/10/2011 au 18/12/2011 inclus.

Le règlement par les souscripteurs sera effectué au moment de la souscription et au plus tard le 18/12/2011.

f) CONDITIONS ET MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL COMPLEMENTAIRE

Les actions émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire de capital pourront être souscrites uniquement au gré des porteurs d'obligations « OCA Attijari bank 2006 » qui opteront pour la conversion dans les conditions suivantes :

- Les porteurs d'obligations convertibles en actions qui opteront pour la conversion en actions devront exprimer leur décision de souscrire à l'augmentation de capital complémentaire à partir de 90 jours avant l'échéance finale, soit le 18/10/2011, et en tout état de cause avant 30 jours de l'échéance, soit au plus tard le 18/12/2011.
- Pour souscrire à l'augmentation de capital complémentaire, les porteurs d'OCA ayant déjà opté pour la conversion, devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte et ce, en remplissant la demande et le bulletin de souscription figurant en annexes. L'expression de leur demande de souscription à l'augmentation de capital complémentaire devra se faire en même temps que la demande de conversion et sur le même document.
- Au cours de la période de souscription, les IAA sont tenus d'adresser à Attijari Intermédiation sis à Rue des Lacs de Mazurie-1053 Les Berges du Lac- Tunis-, un état hebdomadaire des demandes de souscription reçues des titulaires de compte inscrits chez eux.
- Les IAA se chargeront de la transmission des demandes et des bulletins de souscription, au plus tard le 18/12/2011 à 17h 00, à Attijari Intermédiation, où ces documents seront centralisés.
- Chaque IAA est tenu de confirmer les demandes de souscription à l'augmentation du capital complémentaire, au plus tard le 18/12/2011, via l'espace « Adhérent » sur le site de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.
- Les actions souscrites arrêtées au 18/12/2011 feront l'objet d'un bulletin global de souscription établi par Attijari Intermédiation
- Conformément à la demande, le jour de l'échéance soit le 18/01/2012 et parallèlement à la conversion des OCA en actions Attijari bank à créer et au paiement des intérêts relatifs à la dernière année, il y aura création des actions Attijari bank émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire et dénouement de l'opération au niveau de la STICODEVAM

La décision d'émission de nouvelles actions Attijari bank dans le cadre de l'augmentation complémentaire emporte de plein droit au profit des titulaires d'obligations, renonciation expresse des actionnaires de la banque, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au même titre que celles émises dans le cadre de la conversion des obligations « OCA Attijari bank 2006 ».

g) MODE DE PLACEMENT

Les 666 666 actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital complémentaire seront réservées en exclusivité aux porteurs d'OCA qui opteront pour la conversion de leurs OCA en actions.

h) ETABLISSEMENTS DOMICILIATAIRES

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès d'Attijari Intermédiation à l'adresse Rue des Lacs de Mazurie - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, et de tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA).

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 15 dinars soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 10 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Le 18/01/2012, la STICODEVAM créditera le compte indisponible ouvert par d'Attijari bank auprès de « Attijari bank Centre d'affaires Avenue de Paris » sous le RIB n°04000010001431840685.

i) JOUISSANCE DES ACTIONS EMISES

Les 666 666 actions émises, dans le cadre de l'augmentation de capital complémentaire, porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2011 et seront assimilées dès leur création, aux actions composant le capital actuel d'Attijari bank et aux actions qui seront émises suite à la conversion des « OCA Attijari bank 2006 ».

j) REGLEMENT/LIVRAISON

Le règlement/livraison des actions émises sera effectué le 18/01/2012 via la STICODEVAM.

k) MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES

Les souscriptions à l'augmentation de capital complémentaire seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues, délivrée par Attijari bank au vu des bulletins de souscription.

II.4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

a) DROITS ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES OFFERTES

Chaque action émise dans le cadre de la conversion des « OCA Attijari bank 2006 » et de l'augmentation de capital complémentaire y afférente, donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

b) REGIME DE NEGOCIABILITE

Les actions émises dans le cadre de la conversion des « OCA Attijari bank 2006 » et de l'augmentation de capital complémentaire y afférente sont librement négociables en bourse.

c) REGIME FISCAL APPLICABLE

Les dividendes des actions ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques, ni à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

II.5 MARCHE DES TITRES ET COTATION EN BOURSE DES ACTIONS EMISES

Les actions Attijari bank sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Les actions¹ émises seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par conversion des « OCA Attijari bank 2006 » et de l'augmentation de capital complémentaire y afférente conformément aux dispositions régissant les augmentations de capital, sur la même ligne que les actions anciennes, auxquelles elles seront assimilées.

II.6 PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM

Les actions émises par conversion des « OCA Attijari bank 2006 » ainsi que celles émises dans le cadre de l'augmentation de capital complémentaire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du 18/01/2012.

II.7 TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à l'opération d'augmentation de capital par conversion des « OCA Attijari bank 2006 » et de l'augmentation de capital complémentaire y afférente, seront de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

¹ Nombre maximal de 5 333 333 actions à créer suite à la conversion d'OCA et de 666 666 actions à l'issue de l'augmentation de capital complémentaire

« Attijari bank »

Société anonyme au capital de 168.750.000 de dinars
Siège social : 95 Avenue de la Liberté –1002 Tunis - Belvédère
RC N° B140811997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 24/09/2009

DEMANDE DE CONVERSION D' « OCA ATTIJARI BANK 2006 » EN ACTIONS ATTIJARI BANK ET DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION COMPLEMENTAIRE DU CAPITAL DE ATTIJARI BANK

Je (nous) soussigné(s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de :

Qualité :

Nationalité : Age : Sexe ⁽¹⁾ M F

Profession :

Adresse :

Propriétaire de : Obligations Convertibles en Actions « OCA Attijari bank 2006 ».

Conformément aux termes et dispositions de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro..... en date du 05 OCT. 2011

Demande (ons) à ⁽²⁾ :

N° 11 - 0753

Convertir (en toutes lettres)..... Obligations Convertibles en Actions «OCA Attijari Bank 2006 » en (en toutes lettres)..... Actions ordinaires Attijari bank à raison d'une (1) action pour trois (3) OCA.

Et souhaite (ons)

Souscrire à (en toutes lettres)..... actions Attijari bank portant jouissance en dividende à partir du 1^{er} Janvier 2011 à raison d'une (1) action pour huit (8) actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions correspondant à un montant égal à (en toutes lettres)..... Dinars.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) ⁽²⁾

En espèces

Par chèque n° tiré sur agence.....

Par virement effectué le..... par le débit de mon (notre) compte

n°..... Ouvert à

la somme de (en toutes lettres) Représentant le montant des actions souscrites à raison de 15 dinars (quinze dinars) par action, soit 5 dinars de nominal et 10 dinars de prime d'émission.

Ne pas souscrire à l'augmentation de capital complémentaire.

Ne pas convertir (en toutes lettres)..... et à me rembourser (en toutes lettres)..... Obligations Convertibles en Actions « OCA Attijari bank 2006 ».

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu une copie du Document de référence « Attijari bank 2011 » et de la Note d'Opération afférente à cette opération et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de (ou ne pas) convertir le nombre d'Obligations Convertibles en Actions « OCA Attijari bank 2006 » et de (ou ne pas) souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqués, étant signalé que la conversion et la souscription ne valent pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de convertir et de souscrire.

**Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche**

A, le
Signature ⁽³⁾

(1) Remplir la case appropriée
(2) Cocher la case correspondante

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

« Attijari bank »

Société anonyme au capital de 168.750.000 de dinars
Siège social : 95 Avenue de la Liberté –1002 Tunis - Belvédère
RC N° B140811997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 24/09/2009

DEMANDE DE CONVERSION D' « OCA ATTIJARI BANK 2006 » EN ACTIONS ATTIJARI BANK ET DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION COMPLEMENTAIRE DU CAPITAL DE ATTIJARI BANK

Je (nous) soussigné(s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de :

Qualité :

Nationalité : Age : Sexe ⁽¹⁾ M F

Profession :

Adresse :

Propriétaire de : Obligations Convertibles en Actions « OCA Attijari bank 2006 ».

Conformément aux termes et dispositions de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro en date du 05 OCT 2011

Demande (ons) à ⁽²⁾ :

N° 11 - 0 7 5 3

Convertir (en toutes lettres) Obligations Convertibles en Actions « OCA Attijari bank 2006 » en (en toutes lettres) Actions ordinaires Attijari bank à raison d'une (1) action pour trois (3) OCA.

Et souhaite (ons)

Souscrire à (en toutes lettres) actions Attijari bank portant jouissance en dividende à partir du 1^{er} Janvier 2011 à raison d'une (1) action pour huit (8) actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions correspondant à un montant égal à (en toutes lettres) Dinars.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) ⁽²⁾

En espèces

Par chèque n° tiré sur agence.....

Par virement effectué le par le débit de mon (notre) compte

n° Ouvert à

la somme de (en toutes lettres) Représentant le montant des actions souscrites à raison de 15 dinars (quinze dinars) par action, soit 5 dinars de nominal et 10 dinars de prime d'émission.

Ne pas souscrire à l'augmentation de capital complémentaire.

Ne pas convertir (en toutes lettres) et à me rembourser (en toutes lettres) Obligations Convertibles en Actions « OCA Attijari bank 2006 ».

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu une copie du Document de référence « Attijari bank 2011 » et de la Note d'Opération afférente à cette opération et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de (ou ne pas) convertir le nombre d'Obligations Convertibles en Actions « OCA Attijari bank 2006 » et de (ou ne pas) souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqués, étant signalé que la conversion et la souscription ne valent pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de convertir et de souscrire.

**Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche**

A, le
Signature ⁽³⁾

(1) Remplir la case appropriée

(2) Cocher la case correspondante

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

« Attijari bank »

Société anonyme au capital de 168.750.000 de dinars
Siège social : 95 Avenue de la Liberté –1002 Tunis - Belvédère
RC N° B140811997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 24/09/2009

Objet social : Le commerce de banque notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR CONVERSION DES OBLIGATIONS EN ACTIONS ATTIJARI BANK «OCA ATTIJARI BANK 2006» d'un montant maximum de 26,666 millions de dinars:

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Novembre 2006
Dépôt du procès verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance de Tunis, le 20/10/2009

Visa du CMF N° 1.1...-0...7.5.3 Du..... 05 OCT 2011

Notice légale publiée au JORT n °123 du 13/10/2011

BULLETIN DE CONVERSION N°

Je (nous) soussigné(s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de :

Qualité :

Nationalité : Age : Sexe ⁽¹⁾ M F

Profession :

Adresse :

Propriétaire de : Obligations Convertibles en Actions.

Déclare (ons) convertir (en toutes lettre) Obligations Convertibles en Actions « OCA Attijari Bank 2006 » en (en toutes lettre) actions ordinaires Attijari Bank, portant jouissance à partir 01/01/2011 à raison d'une (1) action ordinaire au nominal de 5 dinars pour trois (3) Obligations Convertibles en Actions au nominal de 5 dinars chacune.

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu une copie du Document de Référence « Attijari bank 2011 » et de la Note d'Opération afférente à cette opération et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de convertir le nombre d'Obligations Convertibles en Actions ci-dessus indiqués, étant signalé que cette demande de conversion ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire à cette conversion.

**Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche**

A, le

Signature ⁽²⁾

(1) Remplir la case appropriée

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

« Attijari bank »

Société anonyme au capital de 168.750.000 de dinars
Siège social : 95 Avenue de la Liberté –1002 Tunis - Belvédère
RC N° B140811997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 24/09/2009

Objet social : Le commerce de banque notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR CONVERSION D'OBLIGATIONS EN ACTIONS «OCA ATTIJARI BANK 2006» d'un montant maximum de 26,666 million de dinars:

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Novembre 2006

Dépôt du procès verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance de Tunis, le 20/10/2009



Notice légale publiée au JORT n °123 du 13/10/2011

BULLETIN DE CONVERSION N°.....

Je (nous) soussigné(s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de :

Qualité :

Nationalité : Age : Sexe ⁽¹⁾ M F

Profession :

Adresse :

Propriétaire de : Obligations Convertibles en Actions.

Déclare (ons) convertir (en toutes lettre) Obligations Convertibles en Actions « OCA Attijari Bank 2006 » en (en toutes lettre) actions ordinaires Attijari Bank, portant jouissance à partir 01/01/2011 à raison d'une (1) action ordinaire au nominal de 5 dinars pour trois (3) Obligations Convertibles en Actions au nominal de 5 dinars chacune.

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu une copie du Document de Référence « Attijari bank 2011 » et de la Note d'Opération afférente à cette opération et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de convertir le nombre d'Obligations Convertibles en Actions ci-dessus indiqués, étant signalé que cette demande de conversion ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire à cette conversion.

**Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche**

A, le

Signature ⁽²⁾

(1) Remplir la case appropriée
(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

« Attijari Bank »

Société anonyme au capital de 168.750.000 de dinars
Siège social : 95 Avenue de la Liberté –1002 Tunis - Belvédère
RC N° B140811997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 24/09/2009

Objet social : Le commerce de banque notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL COMPLEMENTAIRE D'UN MONTANT MAXIMUM DE 3,333 MILLIONS DE DINARS

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Octobre 2009
Dépôt du procès verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance de Tunis, le 20/10/2009



Notice légale publiée au JORT n°123 du 13/10/2011

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné(s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de :

Qualité :

Nationalité : Age : Sexe ⁽¹⁾ M F

Profession :

Adresse :

Propriétaire de :actions
issues de la conversion (en toutes lettres).....obligations convertibles « OCA Attijari Bank 2006 »

Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettres)(en chiffres).....Actions
nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2011.

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu une copie du Document de Référence « Attijari bank 2011 » et de la Note d'Opération afférente à cette opération et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (2)

- En espèces
- Par chèque n° tiré sur agence.....
- Par virement effectué le.....par le débit de mon (notre)compte n°.....
Ouvert à

la somme de (en toutes lettres).....
Représentant le montant des actions souscrites à raison de 15 dinars (quinze dinars) par action, soit 5 dinars de nominal et 10 dinars de prime d'émission.

**Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche**

A, le

Signature ⁽²⁾

(1) Remplir la case appropriée
(2) Cocher la case correspondante
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

« Attijari bank »

Société anonyme au capital de 168.750.000 de dinars
Siège social : 95 Avenue de la Liberté –1002 Tunis - Belvédère
RC N° B140811997

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 24/09/2009

Objet social : Le commerce de banque notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL COMPLEMENTAIRE D'UN MONTANT MAXIMUM DE 3,333 MILLIONS DE DINARS

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Octobre 2009

Dépôt du procès verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance de Tunis, le 20/10/2009



Notice légale publiée au JORT n °123 du 13/10/2011

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de :

Qualité :

Nationalité : Age : Sexe ⁽¹⁾ M F

Profession :

Adresse :

Propriétaire de :actions

Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettre) (en chiffres) Actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2011.

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu une copie du Document de Référence « Attijari bank 2011 » et de la Note d'Opération afférente à cette opération et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (2)

- En espèces
 - Par chèque n° tiré sur agence
 - Par virement effectué le par le débit de mon (notre) compte n°
- Ouvert à

la somme de (en toutes lettres)

Représentant le montant des actions souscrites à raison de 15 dinars (quinze dinars) par action, soit 5 dinars de nominal et 10 dinars de prime d'émission.

**Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche**

A, le

Signature ⁽²⁾

(1) Remplir la case appropriée
(2) Cocher la case correspondante
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »